

AVIS IMPORTANT
Aux riverains du centre-ville

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la Fête de la musique qui aura lieu le vendredi 21 juin et Vive les Jeux organisé le samedi 22 juin, le centre-ville sera piétonnier à partir du vendredi 21 juin 8h au samedi 22 juin à minuit en fonction des événements. Cette décision est prise en raison de l'État d'urgence et des mesures de sécurité imposées par la Préfecture de la Sarthe à ce titre.

Certaines rues seront barrées par des plots de béton ou des barrières et d'autres par des véhicules.

La circulation et le stationnement seront interdits dans les rues suivantes (périmètre de sécurité lié au plan Vigipirate) :

Zone I : circulation et stationnement interdits du vendredi 21 juin à 8h au samedi 22 juin à 10h.

- Rue Constantine entre le numéro 20 et la rue Couchot
- Rue du Collège du numéro 17 au 27
- Promenade Foch – devant le bar de la Promenade
- Rue de la Dauversière entre la place du 8 mai à la rue du Marché au Blé
- Rue du parc entre la rue Carnot et la rue des Levallois.

Zone I bis : circulation interdite du vendredi 21 juin à 8h au samedi 22 juin à 10h.

Circulation sera interdite entre rue du rempart et la rue Henri IV

Zone 2 : circulation et stationnement interdits du vendredi 21 juin à 8 h au samedi 22 juin à minuit.

- Rue Carnot, entre la rue des Fossés et la Place Henri IV
- Rue Saint Thomas
- Rue Galliéni entre la rue Pape Carpentier et la place Henri IV
- Rue Fontevrault
- Rue Grollier
- Rue de la Cure
- Rue du Marché au Blé entre la Grande Rue et la Place du Marché au Blé
- Grande rue entre la place Henri IV et la rue Bertrand Toutain
- Rue Henri IV et place Henri IV

Zone 2 bis : circulation interdite du vendredi 21 juin à 8 h au samedi 22 juin à minuit.

- Rue Fouquet de la Varenne entre la rue Saint Thomas et la rue Pape Carpentier

Zone 3 : Le sens de la circulation sera inversé du vendredi 21 juin à 8h au lundi 24 juin à 10h.

- Rue Grollier entre la D323 et la rue Pape Carpentier

En tant que riverain, nous vous invitons à stationner hors du périmètre de sécurité dès le jeudi soir. Si vous avez un garage mais que vous devez utiliser votre voiture au cours de ce week-end, vous devez, vous aussi, stationner hors de ce périmètre où la circulation sera interdite. Aucune entrée et sortie de véhicules dans ce périmètre ne sera possible, les voitures qui resteraient garées sur place feront l'objet d'une mise en fourrière.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération avec les services pour le bon déroulement de cet événement culturel auquel nous sommes tous attachés et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,

Nadine GRELET-CERTENAI

